



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Des délais trop longs pour obtenir un rendez-vous médical

Question écrite n° 17627

Texte de la question

Mme Sophie Blanc alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les délais nécessaires pour obtenir un rendez-vous médical dans les Pyrénées-Orientales. En effet, pour obtenir un rendez-vous avec un gynécologue obstétricien, le délai peut aller jusqu'à deux mois, ce qui peut engendrer des difficultés et un réel danger pour les femmes enceintes et le suivi médical des femmes, notamment en matière de dépistage du cancer de l'utérus. De même, le délai de deux mois pour un rendez-vous avec un cardiologue pose de graves questions de santé publique quand on sait que l'infarctus du myocarde est la maladie cardiovasculaire la plus meurtrière au monde. Il est à l'origine de 18 000 morts par an en France, soit 10 % des décès. Deux mois pour obtenir un rendez-vous, c'est donner deux mois à la mort pour frapper les plus fragiles. La litanie des longs délais comprend également les dermatologues, trois mois dans les Pyrénées-Orientales, région très ensoleillée, là encore des délais trop longs pour le dépistage des cancers de la peau. Trois mois pour voir un dermatologue alors qu'en 20 ans, le nombre de cancers de la peau a augmenté de 500 %. En 2024, 50 000 nouveaux cas seront détectés. À cette liste déjà inquiétante vient se rajouter un délai d'un mois pour voir un dentiste, ce qui engendre douleurs et complications, plus d'un mois pour voir un psychiatre, ce qui laisse en souffrance des patients parfois autodestructeurs. Elle lui demande ce qu'elle compte faire pour réduire ces délais longs dangereux pour la santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Blanc](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17627

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3597

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)